



LA FORÊT SÈCHE DE TIPENGA



DANS LA FORÊT SÈCHE DE **TIPENGA**.



134 espèces végétales

Forêt communa

DE TIPENGA

Forêt sèche

Mise en défens

(48 endémiques dont 11 rares et menacées)

ources : Fond Imagerie : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Forêts sèches : CEN - Réalisation : PFS-CEN-202

11 ha

LA FORÊT SÈCHE DE TIPENGA

Souvent confondue avec la savane à niaoulis ou les fourrés à gaïacs, milieux dégradés et pauvres en biodiversité, la forêt sèche est au contraire **riche** d'une flore et d'une faune rares et très diversifiées.

La forêt sèche de Tipenga, située sur la commune de Pouembout, est localisée sur une propriété privée de 195 ha. A l'origine beaucoup plus étendue, la forêt sèche de Tipenga a été défrichée dans le cadre du développement des activités agricoles au sein de la plaine de Pouembout.

La forêt sèche de Tipenga constitue, avec la forêt de Tiéa et la forêt communale au Nord-Ouest, un ensemble forestier rivulaire, serpentant le long des creeks de la plaine agricole de Pouembout.

Protégée depuis 2010, la forêt sèche se développe en partie à l'abri des dégradations du bétail et des cerfs au sein d'une mise en défens de 11 ha. Intégrée à une mosaïque de parcelles maraichères, de vergers et de pâturages, elle forme un véritable refuge pour la biodiversité et favorise le maintien d'une ressource en eau pour les activités agricoles à proximité.

LA CONSERVATION ET LA GESTION DE LA FORÊT SÈCHE DE TIPENGA

Le propriétaire, la province Nord (gestionnaire du site) et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie, mutualisent leurs moyens pour la mise en œuvre d'un plan de gestion de la forêt sèche de Tipenga (2019-2023), qui cadre les actions de protection et de restauration écologique de la forêt sèche de Tipenga :

- Protection physique
- Reboisement
- Renforcement de populations d'espèces rares et menacées
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (cerfs et cochons)
- Amélioration des connaissances scientifiques (suivi flore)
- Prévention contre les incendies de forêt





Plantation (chantier pédagogique)

Suivi flore

La gestion du site de Tipenga permet la conservation de populations d'espèces rares et menacées (ERM). Parmi les 11 ERM recensées au sein du conservatoire, Pittosporum brevispinum, Podonephelium subaequilaterum et Xylosma grossecrenata, trois espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN, en sont les principales représentantes. Le site de Tipenga comprend également le seul peuplement connu de Fontaine piment (Ixora margaretiae) à fleurs rouges, roses et blanches.

Véritable laboratoire à ciel ouvert tentant de concilier préservation des forêts sèches et développement de pratiques agricoles raisonnées, le site de Tipenga pourra servir d'exemple pour les exploitations agricoles néo-calédoniennes.







- 5 Ixora margaretiae (VU)
- 6 Pittosporum brevispinum (CR)
- 7 Xylosma grossecrenata (EN)

Agissons pour les protéger!









Certaines espèces de forêt sèche sont protégées par le **code de** l'environnement de la province Nord

O'INFOS Plus d'information sur <u>www.province-nord.nc</u>





Pour plus d'informations, des chiffres clefs et des données cartographiques concernant les actions de protection et de restauration déployées à l'échelle de

la Nouvelle-Calédonie, consultez le **portail cartographique** en ligne via le lien suivant : https://cen-foret-seche.georep.nc

CONTACTS

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie

BP 10 - 98860 Koné Presqu'île de Foué Standard : (+687) 47 77 04 www.cen.nc

District forestier Ouest de Koohnê (DDEE province Nord)

Service des milieux et ressources terrestres Hôtel de la province Nord 41 avenue Jimmy Welepane 98860 Koné Standard : (+687) 47 21 54 www.province-nord.nc

Le CEN tient à remercier le propriétaire du site de Tipenga pour son engagement à conserver ce patrimoine naturel unique et sa participation à l'amélioration des connaissances sur les forêts sèches de Nouvelle-Calédonie au travers de l'accord de partenariat existant depuis 2009.

> Réalisation : PFS-CEN-2021 Photographies : ©CEN (sauf mention contraire)